

→ Sécurité



THE LINDE GROUP

PanGas

# Transport sécurisé des gaz

Association suisse des gaz industriels



## Directives de sécurité pour les clients enlevant la marchandise sur place (particuliers et professionnels) pour le transport des gaz jusqu'au seuil d'exemption (règle des 1000 points).<sup>1)</sup>

En tant que conducteur, vous êtes responsable d'assurer un transport sûr. Le non-respect des consignes mentionnées peut entraîner des accidents graves ou mortels et des blessures!



La méthode la plus sûre pour transporter des gaz est de confier le transport à une entreprise professionnelle de transport.

### Les règles de sécurité suivantes doivent être impérativement observées lors d'un transport de gaz:

- Le transport des gaz doit avoir lieu, de préférence, dans des véhicules ouverts ou ventilés.
- Si vous avez un véhicule couvert avec un espace de chargement séparé, il faut alors obligatoirement ventiler l'espace de chargement. Les véhicules sans ventilation ne conviennent pas au transport.

Voici comment résoudre le problème:



- **Assurer la ventilation** de l'espace de chargement.

<sup>1)</sup>selon ADR 1.1.3.6

- **Ne transportez jamais de bouteille de gaz sur laquelle une fuite a été détectée.**
- **Il est interdit** de fumer (valable également pour les **cigarettes électroniques**) dans le/autour du véhicule! Ceci est valable pour tous les transports de gaz!
- **Pour le transport**, retirez, le cas échéant, **les robinets raccordés** tels que détendeurs, flexibles, torches etc.
- Vérifiez que les **vannes sont bien fermées**.
- **Les vannes doivent être protégées**. Aucun transport sans chapeau de protection de vanne!
- Evitez autant que possible de transporter des gaz dans l'habitacle.
- Si des bouteilles de gaz sont transportées exceptionnellement dans une voiture, **ouvrez la fenêtre à l'arrière** et réglez la soufflante de ventilation sur le débit maximum.
- **ATTENTION: ne pas mettre sur air recyclé!**



- **Rendez vous toujours directement au lieu de destination!**

**Pour les transports liés à l'activité de l'entreprise, les éléments suivants doivent être joints au transport:**

- Un extincteur homologué, d'un volume min. de 2 kg (véhicules jusqu'à 3,5 t, pour tous les types de gaz)
- Documents de transport selon ADR

## Sécurisation du chargement

- Les bouteilles de gaz doivent être rangées de manière à ne pas pouvoir bouger pendant le trajet et à être arrimées de façon fiable contre une chute ou un roulement.



- Les bouteilles individuelles peuvent être rangées (coincées) derrière le siège avant.



- Une autre possibilité consiste à bien les arrimer dans le coffre.



- Ne pas surcharger le véhicule → respecter la charge utile!
- Ne pas emmener de liquides combustibles (bidon d'essence, récipient d'huile).

### Après le trajet:

- Une fois arrivé à destination ou lors d'un séjour prolongé, déchargez aussitôt les bouteilles de gaz et stockez-les dans un endroit aéré (pas dans des locaux fermés).

### Mesures en cas d'urgence

- Si une fuite est constatée pendant le trajet ou si vous avez la tête qui tourne ou des nausées, arrêtez-vous aussitôt à un endroit sûr et aérez le véhicule. Ne poursuivez pas le trajet si la cause (fuite) ne peut pas être éliminée! Si c'est impossible → **alarmez le service d'urgence.**

## Transport d'azote liquide (LIN)

Le transport de l'azote liquéfié à basse température n'est autorisé que dans des conteneurs cryogéniques adaptés!



**ATTENTION! Il existe un risque de brûlure au froid et d'asphyxie en cas de manipulation non conforme!**

*Un litre d'azote liquide donne env. 700 litres de gaz. Il n'est autorisé de transporter dans une voiture que des quantités de 25 litres max.*

Les consignes de sécurité suivantes doivent être respectées:

- Contrôler, sur les récipients ouverts (non verrouillés hermétiquement), que le couvercle est bien mis.
- Ne jamais «stocker» d'azote liquide dans le véhicule.

Porter toujours l'équipement de protection individuel lors de la manipulation d'azote liquide:

- Gants cryogéniques secs
- Masque de protection et/ou lunettes de protection
- Vêtements recouvrant le corps
- Chaussures de sécurité

## Transport de glace carbonique (CO<sub>2</sub>, à l'état solide)

Le transport de glace carbonique n'est autorisé que dans des emballages adaptés, par ex. des caisses à glace carbonique ou des boîtes en polystyrène (en parfait état).








**ATTENTION! Il existe un risque d'asphyxie en cas de manipulation non conforme!**

*Un kilogramme de glace carbonique peut donner jusqu'à 400 litres de CO<sub>2</sub>. Il n'est autorisé de transporter dans une voiture que des quantités de 20 kg max (boîtes en polystyrène).*

- De manière générale, l'habitacle ne convient pas au transport de glace carbonique.
- Les colis contenant de la glace carbonique doivent être transportés dans le coffre.
- Le couvercle du coffre doit être fermé.
- La ventilation du véhicule doit être réglée sur Air extérieur.

Les consignes de sécurité suivantes doivent être respectées:

- Ne jamais «stocker» de glace carbonique dans le véhicule.
- La glace carbonique n'est pas un jouet

<p>Non combustibles, gaz non toxiques</p> 	<p>Peuvent, dans la cellule du véhicule, une atmosphère asphyxiante entraînant des étourdissements, une perte de conscience et la mort.</p>
<p>Gaz combustibles</p> 	<p>Les gaz combustibles peuvent conduire à une atmosphère combustible ou explosive dans le véhicule.</p>
<p>Gaz oxydants</p> 	<p>Peuvent enflammer facilement certains matériaux autour d'eux et augmenter l'intensité d'un incendie.</p>
<p>Gaz liquéfiés à basse température (azote liquide)</p> 	<p>En cas de fuite et d'échappement d'une grande quantité de gaz, le gaz peut entraîner des étourdissements, une perte de conscience et/ou la mort. Un contact direct avec le liquide peut causer des gelures.</p>
<p>Glace carbonique (CO<sub>2</sub>, à l'état solide)</p> 	<p>Peut créer une atmosphère asphyxiante entraînant des étourdissements, une perte de conscience et la mort.</p>

## Documents connexes:

→ Recommandations de sécurité IGS

## PanGas AG

Siège principal, Industriepark 10, CH-6252 Dagmersellen

Téléphone 0844 800 300, Fax 0844 800 301

contact@pangas.ch, www.pangas.ch